Forum du Réseau rural

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le 2 octobre 2018
Manosque

Territoires ruraux et programmes européens
Enjeux et perspectives
Quelle place des territoires ruraux dans les programmes européens post-2020 ?

LA SYNTHESE DES DEBATS

reseaurural.maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

RéseauRural Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

POURQUOI CE SUJET ?

Les négociations des futurs programmes européens 2021-2027 ont commencé. Les territoires ruraux de notre région sont confrontés à des défis immenses : accès aux services, revitalisation des centres bourgs, changement climatique, développement des circuits courts, transition numérique … Face à ces défis et pour ne pas être les oubliés des négociations européennes, les territoires ruraux ont des propositions à faire pour orienter les futurs programmes.

OBJECTIFS DU FORUM

- Montrer la pluralité des fonds européens dédiés aux territoires ruraux dans la programmation actuelle 2014-2020
- Informer sur l'état des négociations en cours pour la période post-2020
- Faire des propositions pour une meilleure mobilisation des fonds européens dans les territoires ruraux

PARTICIPANTS

Le Forum a réuni près de 180 participants : représentants de la Commission européenne, du Réseau rural européen, du Réseau rural national, de la Région, et de nombreux élus ruraux, associations, collectivités et porteurs de projets.

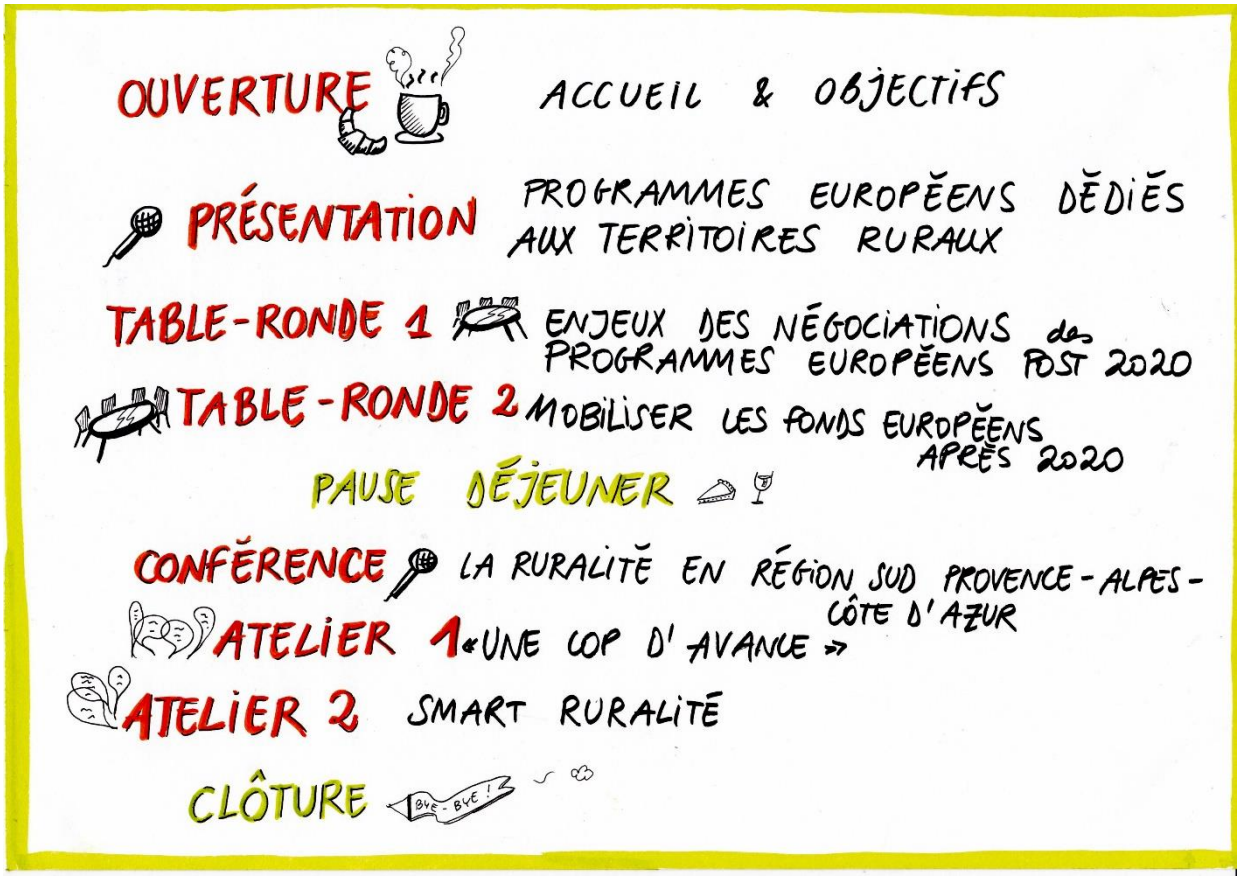

Ouverture de la journée

Bernard JEANMET PERALTA, Président de Durance Luberon Verdon Agglomération, Maire de Manosque

Bernard JEANMET PERALTA, européen convaincu, est heureux d'accueillir dans sa ville le Forum du Réseau rural. Il affirme que l'Union européenne offre des opportunités à saisir pour le développement des territoires ruraux, d'où la nécessité du Forum, pour mieux comprendre les programmes et préparer l'avenir. Face au changement climatique, M. JEANMET PERALTA rappelle l'ambition de Manosque : devenir une métropole à « énergie verte positive ».

Eliane BARREILLE, Vice-présidente en charge de la ruralité et du pastoralisme de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Eliane BARREILLE, qui préside le Forum du Réseau rural, souligne que les fonds européens servent à renforcer la compétitivité de la région. Face à la baisse des budgets et des dotations de l'Etat, les dispositifs européens pour les territoires ruraux sont nécessaires, rappelle-t-elle, sur des sujets aussi variés que les circuits courts, la gestion des ressources naturelles, l'attractivité, le tourisme, le patrimoine, l'accès aux services… **Un exemple de réussite des programmes européens : le 1er réseau des bistrots de pays a été créé dans les Alpes-de-Haute-Provence, grâce au programme LEADER.**

Mme BARREILLE souhaite, à travers le Forum, mieux faire connaître les programmes européens aux territoires ruraux, notamment aux petites communes, et trouver des solutions pour mieux les accompagner.

Présentation des programmes européens dédiés aux territoires ruraux

Les programmes opérationnels régionaux

- ✓ Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
- ✓ Fonds Social Européen (FSE)
- ✓ Programme Interrégional du Massif des Alpes (POIA-FEDER)
- ✓ Programme de Développement Rural (PDR) - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)
- ✓ Programme LEADER

Les programmes de coopération territoriale européenne

6 programmes, dont en particulier :

- ✓ Alcotra
- ✓ Espace alpin
- ✓ Marittimo

Les programmes thématiques de l'Union européenne

Plusieurs programmes, dont en particulier :

- ✓ Life
- ✓ Erasmus +
- ✓ Horizon 2020
- ✓ Enjoy it' from Europe
- ✓ Europe Creative
- ✓ Wifi4Eu

→ Présentation des programmes européens, avec des exemples de projets financés et tous les contacts, sur le **site du Réseau rural** : ici
→ Appels à projets européens sur le **site « L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur** : ici
→ Accompagnement des porteurs de projets qui ne connaissent pas le programme européen auquel ils peuvent être éligibles : la Région a mis en place le **formulaire « J'ai un projet » : ici**
→ Le Bureau de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Bruxelles propose une newsletter qui permet de s'informer en continu des appels à projets de l'Union européenne.

Table-Ronde
Enjeux des négociations des programmes européens post-2020
Calendrier, priorités européennes, perspectives budgétaires

Intervenants :
Guillaume HUET, Directeur de la Coopération Euro-Méditerranée – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Belen DISDIER RICO, Gestionnaire de programmes, Direction Générale Agriculture et Développement Rural – Commission européenne
David ARMELLINI, Animateur – Réseau Rural National

Synthèse :
Les propositions de la Commission européenne relatives au futur budget de l'Union européenne (UE) ont été publiées le 2 mai 2018, suivies peu après (le 1er juin) des propositions législatives sur la politique agricole commune (PAC) post 2020. Le cadre financier pluriannuel en préparation pour 2021-2027, destiné à entrer en vigueur le 1er janvier 2021, concernera l'Union européenne à 27 Etats membres (sans le Royaume-Uni).
La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est très investie dans les négociations actuelles, via notamment le Bureau de la Région à Bruxelles et par la voix de Renaud MUSELIER, président de Région, député européen.

Politique de cohésion *(fonds notamment concernés : FEDER, FSE)*
La politique de cohésion est la principale politique d'investissement de l'Union européenne. S'adressant à l'ensemble des régions et États membres de l'Union, son ambition est de réduire les écarts de développement entre les régions, en soutenant à la fois l'investissement pour la croissance et l'emploi, et la coopération territoriale européenne.
Dans la proposition de nouveau cadre financier de la Commission européenne, la politique de cohésion s'élèverait à 330 milliards d'euros, et deviendrait ainsi le premier budget de l'UE. Par rapport au montant de la politique de cohésion 2014-2020, il s'agit d'une baisse d'environ 5%. Le budget dédié à la coopération territoriale européenne (programmes Interreg) serait par ailleurs maintenu.
Les grands enjeux de la politique de cohésion 2021-2027 seront :

- **le « smart »,**
- **le durable (efficacité énergétique),**
- **la connectivité (numérique et intermodalité),**
- **le social (socle européen des droits sociaux),**
- **la proximité au citoyen.**

Programmes thématiques de l'Union européenne

Certains programmes directement gérés par la Commission européenne verraient leur budget notablement augmenter quand ils concernent les domaines prioritaires, comme Life, Horizon 2020 (qui devient Horizon Europe) ou Erasmus +.

Politique Agricole Commune (PAC)

La Commission européenne a présenté le 1er juin 2018 une proposition de texte pour la PAC pour la période de programmation 2021-2027, transmise au Parlement européen et au Conseil. La proposition de la Commission est notamment issue des résultats d'une vaste consultation menée en 2016-2017 sur l'avenir de la PAC : 300 000 réponses ont été reçues de Régions, de bénéficiaires, de citoyens, etc.

La Commission propose un budget de 324 milliards d'euros. Il s'agit d'une baisse estimée à 5% par rapport à la programmation actuelle.

Les principales nouveautés mises en exergue par la Commission sont :

- une PAC à la carte, écrite par les Etats Membres via un Plan National Stratégique, intégrant les 2 piliers (dont le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - FEADER).
- une obligation de résultat et non de moyen. La Commission définit des objectifs, des outils, et des indicateurs de résultat. Aux Etats Membres de démontrer l'atteinte des objectifs.
- une PAC qui veut répondre aux nouveaux enjeux environnementaux, climatiques et numériques.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est fortement mobilisée sur les négociations actuelles. Au niveau national, le Réseau Rural National travaille également à faire des propositions.

→ **Présentation « PAC post-2020 » par Belen DISDIER RICO sur le site du Réseau rural : ici**

Contenu de quelques échanges avec le public :

- ✓ **Entre la programmation actuelle et la future programmation**, un programme de transition est prévu
- ✓ **Les programmes européens peuvent permettre de travailler sur des projets liant tourisme et numérique** : Alcotra, Interreg, H2020, la mesure Coopération LEADER… en fonction du projet
- ✓ **Liaisons entre le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et la construction des futurs programmes européens** : le SRADDET deviendra un schéma prescriptif, avec un impact important sur l'ensemble des territoires. La France et les Régions devront en tenir compte.
- ✓ **L'avenir du programme thématique Horizon 2020**. Ce programme s'appellera Horizon Europe et sera fléché vers les défis sociétaux, en particulier l'alimentation et les ressources naturelles.

Table-Ronde
Mobiliser les fonds européens dans les territoires ruraux après 2020
Outils d'accompagnement, moyens, priorités

Intervenants :

Pascale BONNAFOUX, Chef de service Europe et Territoire - Département des Alpes-de-Haute-Provence

Jean-Paul DAVID, Conseiller régional, maire de Guillaumes (Alpes-Maritimes), Président du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER Alpes et Préalpes d'Azur

Alexandra FOL-GUTIERREZ, Animatrice LEADER - GAL Haute Provence Luberon (Alpes-de-Haute-Provence)

Agnès PAPONE, agricultrice, co-présidente du Point de Vente Collectif « Montagnes paysannes » (Puget-Théniers, Alpes-Maritimes)

Synthèse :

Agnès PAPONE présente son point de vente collectif, constitué de 30 agriculteurs, principalement des femmes. La structure, qui réalise la vente directe de produits, a demandé en 2016 un soutien du programme LEADER, et a été confrontée à une certaine lenteur des démarches administratives, contradictoire avec l'innovation portée par ce programme européen.

Pascale BONNAFOUX indique que les territoires ruraux ont de nombreuses idées et sont volontaires, et que le Conseil départemental contribue aux programmes européens. Mais ils sont confrontés à certains freins : visibilité, adaptation des fonds aux problématiques des territoires ruraux, circuits administratifs trop complexes… Le besoin d'un accompagnement de proximité est réel.

Alexandra FOL-GUTIERREZ souligne que les Groupes d'Action Locale LEADER sont sur les territoires une passerelle indispensable entre les porteurs de projets, les élus, les co-financeurs. Le programme LEADER en Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est 13 GAL, chacun a sa stratégie, et accompagne des porteurs publics et privés.

Jean-Paul DAVID valorise la démarche LEADER, qui permet d'apprendre à travailler ensemble entre élus et acteurs privés. Les comités de programmation permettent d'avoir une vision commune du territoire. Il indique que les défis sont nombreux dans les territoires ruraux, en particulier la question énergétique. D'où la nécessité de maintenir les budgets des fonds européens.

Pour Jean-Paul DAVID, les besoins des territoires ruraux pour mieux mobiliser les fonds européens après 2020 sont principalement les suivants :

- **Simplifier et diminuer les délais d'instruction**
- **Réfléchir à des solutions de trésorerie pour les porteurs de projets et pour les GAL**
- **Disposer d'une ingénierie de proximité : mieux accompagner les maires par exemple**

- **Maintenir la gestion des fonds par les Régions**

Contenu de quelques échanges avec le public :

- ✓ **Contexte difficile de la mise en place du FEADER 2014-2020** : la Région est devenue Autorité de gestion mais l'Etat a gardé de nombreuses compétences. Par ailleurs, la loi Notre a entraîné certains changements dans l'organisation des territoires ruraux de la région. Le lancement de la programmation, notamment du programme LEADER, a ainsi pris un fort retard.
- ✓ **Aujourd'hui, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région la plus avancée en termes de programmation FEADER (outillage et engagement).**
- ✓ **Un porteur de projet remercie la Région pour son écoute et son accompagnement.** Les paiements ont été très rapides et la Région compense les retards constatés sur certains fonds.
- ✓ **Trésorerie des porteurs de projet** : France Active, organisme de financement solidaire qui propose des outils de prêts et de garanties d'emprunts bancaires, informe de la mise en place de partenariats avec les GAL Pays d'Arles et Pays gapençais.
  Le Réseau rural national indique la mise en place, sur l'île de la Réunion, d'un dispositif de financement d'avance de trésorerie pour les porteurs de projets LEADER.
  Le Réseau rural Auvergne-Rhône-Alpes (Cap rural) a quant à lui mis en place un outil pour mettre en place une stratégie d'avance de trésorerie pour les porteurs de projets privés.
- ✓ **Il est pointé la difficulté de monter des dossiers européens, notamment pour les petites communes.**
- ✓ **Une Communauté de communes indique qu'elle a constitué une équipe d'ingénierie** et porte ainsi plusieurs projets européens.
- ✓ **La simplification des procédures** : il est important d'imaginer une réduction des délais d'instruction des dossiers et un accompagnement des porteurs.
- ✓ **Préparation des futurs programmes** : le Réseau rural européen indique qu'il faut s'y atteler dès maintenant, et penser la simplification, pour être opérationnel dès le 1er janvier 2021.

Conférence
La ruralité en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : caractéristiques et enjeux

Intervenante :

Marie MARTIN-RAGET, Chef de projet Planification Régionale et Territoriale - Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Synthèse :

Depuis 10 ans, on assiste à une recomposition profonde des campagnes : on ne parle plus d'un milieu rural mais de milieux. Selon une étude du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) d'août 2018, les campagnes françaises suivent désormais 3 classifications :

- Les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées (ou périurbain) : 18 % de la population française
- Les campagnes agricoles et industrielles : 9 %
- Les campagnes vieillies à très faibles densités (ou « hyperural ») : 8,5 %

A noter : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est 20 % des habitants sur 80 % du territoire.

Le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), qui sera adopté par la Région en 2019, est un document stratégique de planification à moyen et long terme (2030 – 2050), qui devient obligatoire et prescriptif pour les documents de planification infrarégionaux (SCOT, PDU, PLU, Chartes des parcs naturels régionaux, Plan Climat Air Energie).

Les enjeux stratégiques identifiés dans le SRADDET pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- **Consommation de l'espace** : avoir une gestion économe de l'espace et préserver les terres agricoles
- **Démographie** : redonner une attractivité
- **Reconquête des centres-villes**
- **Logement** : augmenter l'offre de logements et la rénovation thermique et énergétique
- **Transition énergétique et écologique** : augmenter la production d'énergie renouvelable, protéger et restaurer la biodiversité
- **Mobilité, transports et intermodalité** : déployer une offre de transport en commun adaptée aux territoires
- **Déchets et économie circulaire**
- **Déploiement du numérique** : en 2025, très haut débit pour l'ensemble du territoire

→ **Présentation du SRADDET et des enjeux sur le site du Réseau rural : ici**

ATELIER 1
CLIMAT – « Une Cop d'avance dans les territoires ruraux »

Témoignages :

Philippe ROSSELLO, coordinateur du Groupe Régional d'Experts sur le Climat

François CABEL, Chargé de mission Politiques contractuelles à Durance Luberon Verdon Agglomération

Synthèse :

❖ Contexte

L'atelier s'inscrit dans le cadre du Plan climat adopté par la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le Plan Climat est structuré à travers 5 axes et 100 actions qui ont une vision à long terme mais impliquent des résultats mesurables sur les trois prochaines années.

Le GREC (Groupe Régional d'Experts sur le Climat) a pour objectif d'informer les gestionnaires et décideurs du territoire pour une meilleure compréhension et prise en compte des résultats scientifiques du changement climatique dans les politiques publiques.

+ d'infos sur le site du GREC SUD : www.grec-sud.fr

Trois enjeux identifiés par Philippe Rossello pour les territoires ruraux et de montagne :

- **Un réchauffement climatique plus important**. Les impacts sur l'agriculture, la forêt et la ressource en eau seront prégnants
- **S'inscrire dans une révolution culturelle** : les pratiques pastorales, agricoles, sylvicoles, économiques et touristiques doivent évoluer
- **Comprendre ces évolutions et innover**. Il faut encourager les expérimentations et généraliser des solutions.

François CABEL, de Durance Luberon Verdon Agglomération, illustre la manière dont un territoire rural peut s'emparer des défis du changement climatique. La Communauté d'agglomération porte ainsi plusieurs projets, dont un projet de méthanisation, de production et stockage d'hydrogène vert (via l'électricité

photovoltaïque) et un projet de centre de formation « métier de l'écoconstruction et des nouvelles énergies» à Sainte Tulle.

❖ Principales difficultés repérées pour financer des projets sur le Climat

- **Aspects financiers** :

Attractivité du taux de financement, capacité d'autofinancement, avance de la trésorerie, méconnaissance des sources de financement complémentaire, coût des solutions…

- **Difficultés « culturelles » :**

Manque de vision sur les risques à venir, manque de formation et d'information, manque d'ingénierie disponible, nombre de projets insuffisants, manque de préparation des populations…

- **Difficultés d'ordre administratif :**

Procédures trop longues, appels à projets trop complexes, délais de réponse trop longs par rapport à la vie des projets, normes parfois antinomiques avec la transition écologique…

❖ Projets à financer en priorité par les fonds européens à partir de 2020 (réponses issues d'un questionnaire adressé au réseau des Groupes d'Action Locale du programme LEADER en août 2018.)

Les projets qui ont pour objectif de :	Nombre de réponses
Faire des économies d'énergie dans les bâtiments	21
Favoriser la mobilité alternative	20
Augmenter la production d'énergies renouvelables	18
Protéger la biodiversité	16
Susciter une économie circulaire	15
Modifier l'urbanisme et la vocation des sols	12
Économiser la ressource en eau	12
Augmenter la résilience agricole	10
Diminuer les déchets	12
Se préparer aux risques naturels	5

Plus précisément, quelques thématiques ont émergé pendant l'atelier :

- **Bois, forêt, déchets verts** : l'entretien de la forêt est important, l'usage du bois également (bois d'œuvre, construction en bois, normalisation des filières locales…)

Au titre des propositions : aider des scieurs à s'installer, contrat de réciprocité (exemple : Cévennes/Montpellier), valorisation des filières locales, aider à la gestion du foncier forestier (remembrement…). La mauvaise gestion des déchets verts est mise en évidence : multiplication nécessaire des broyeurs, du compostage, de la méthanisation

- **Transports** : maillage, voies cyclables, densification, véhicules électriques, plateformes numériques à des échelles de territoire pertinentes, liaisons en transport en commun entre petites communes
- **Energies renouvelables** : stockage, production (photovoltaïque, éolien, bois, méthanisation…), économies d'énergie (réhabilitation thermique des bâtiments, recyclage)
- **Actions sur l'économie** : consommation locale, relocalisation des productions (circuits courts, textile, matériaux…), soutien aux éco-pratiques (tourisme, patrimoine, industrie, agriculture)

- **Enjeux d'ordre culturel** : comment faire émerger des projets, même quand les financements sont là ? Il est indiqué la nécessité de sensibiliser la population et les acteurs économiques, et de former les élus. Le développement de projets citoyens, comme ceux soutenus par *Energie partagée*, est également mis en avant.

ATELIER 2
SMART RURALITE – Transition numérique des territoires ruraux

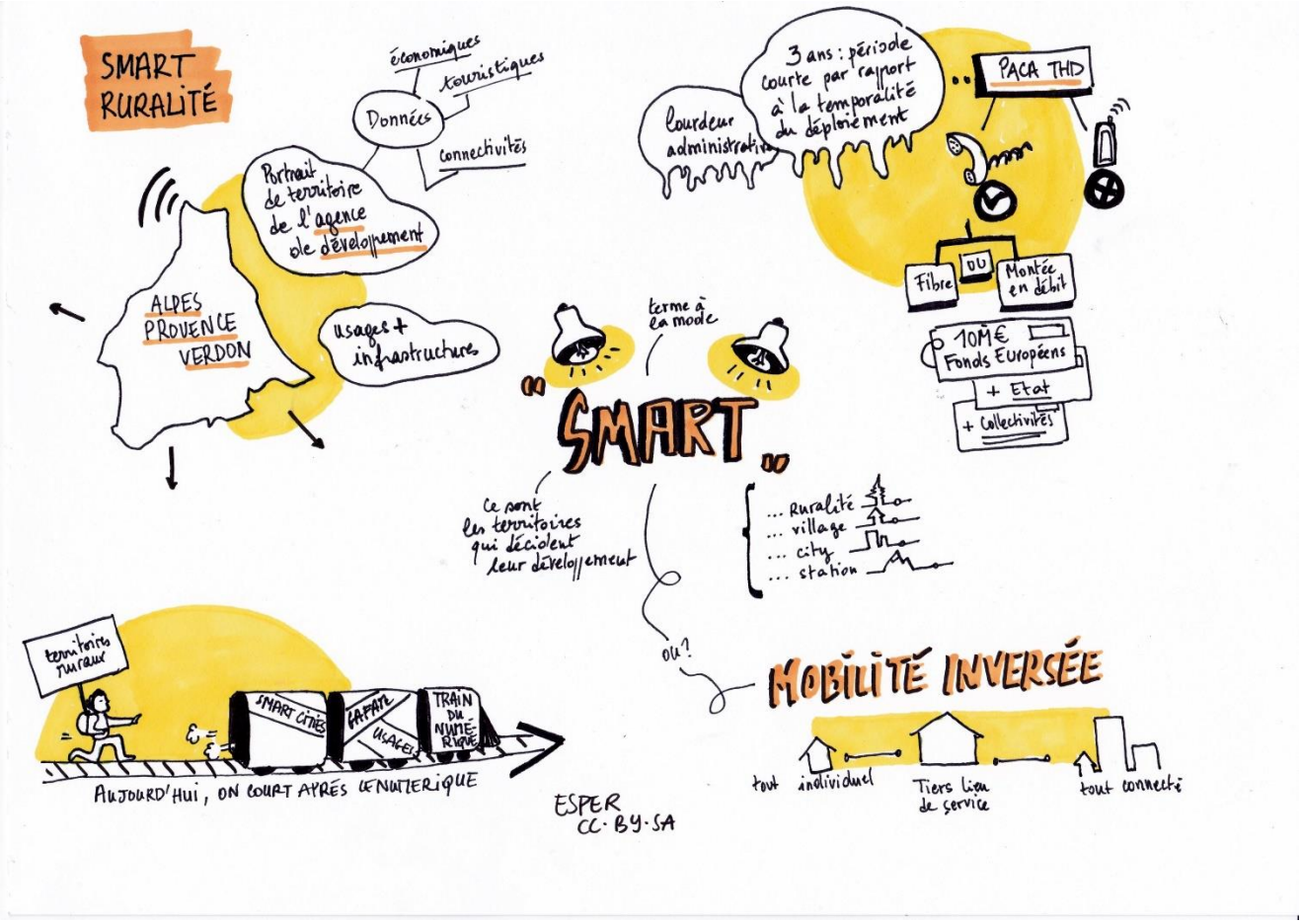

Témoignages :

Eliane BARREILLE, Vice-présidente en charge de la ruralité et du pastoralisme de la Région Sud
Bernard MOLLING, Directeur général des services de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
Julien MARTELLINI, Directeur de l'Agence de développement des Alpes-de-Haute Provence
Audrey GLORIAN, Directrice Territorial et Communication à SMO PACA THD

Synthèse :

❖ Contexte

Qu'il s'agisse de développement économique, d'emploi, d'énergie, de mobilité, de formation, d'éducation, de santé, de tourisme, les impacts des transformations numériques sur les territoires et les activités économiques sont multiples et profonds : une part importante de l'attractivité des territoires repose désormais sur l'accessibilité aux ressources numériques. Cela nécessite en premier lieu de disposer d'infrastructures de communications électroniques performantes (réseaux fixes et mobiles). Il est ensuite possible de développer sur ce socle des services numériques, en veillant parallèlement à s'assurer de la

capacité des citoyens à maîtriser les dispositifs numériques (mesures d'inclusion numérique). Les acteurs ruraux ont dès lors tout intérêt à se doter de stratégies de développement numérique globales et pour ce faire à partager leurs approches voire à mutualiser leurs projets et services numériques.

❖ Un exemple de mise en réseau des acteurs : le projet « Smart ruralité » mené sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon (CCPAV)

Ce projet expérimental, mené avec l'appui de la Région, vise à fédérer l'ensemble des acteurs locaux, leur permettre de s'approprier les enjeux de la transition numérique pour les intégrer dans la stratégie de développement du territoire.

Bernard Molling, DGS de la CCAPV, explique que la couverture numérique et le déploiement de services numériques représentent des enjeux forts pour l'attractivité du territoire, son développement économique, touristique, culturel. Sans oublier les enjeux en termes de maintien de services (pour lutter contre les déserts médicaux, résoudre le problème des commerces en centre-ville).

L'Agence de Développement 04 apporte un appui précieux à cette démarche en **réalisant un diagnostic territorial** qui servira de modèle aux autres intercommunalités du département. Ce portrait du territoire, réalisé à partir des données économique et touristique disponibles, permet d'identifier les enjeux liés à la transformation numérique et les zones prioritaires à aménager.

Prochaine étape : l'élaboration d'un plan d'actions permettant d'œuvrer à la transformation numérique du territoire. 5 groupes de travail thématiques, pilotés par les acteurs locaux, vont s'atteler à la co-construction de ce plan d'actions.

→ En savoir plus sur le projet sur le site du Réseau rural : ici

❖ La mobilisation des financements européens pour assurer la couverture numérique des territoires ruraux délaissés par l'initiative privée

Le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit a capté 10 M€ au titre du FEDER 2014-2020 (soit 10 % de son budget) pour réaliser des travaux de montée en débit et de fibre optique jusqu'à l'abonné dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence. Est notamment cité l'exemple de Villeneuve (04) où, sur un réseau de 2 000 prises de fibre optiques, 1 000 sont construites et en cours de commercialisation.

Audrey Glorian fait état des obligations auxquelles sont soumis les bénéficiaires d'aides européennes : publicité, respect de la règlementation européenne (égalité hommes-femmes, développement durable, non-discrimination, règles de concurrence), remontées de dépenses et contrôles sur site. Mais aussi la lourdeur administrative et les nombreuses pièces justificatives à fournir. Elle souligne que **solliciter des financements européens nécessite des moyens humains** « car cela prend du temps ».

+ d'infos : ici

❖ Les enjeux du numérique sur les territoires ruraux

▸ Smart village : une priorité pour l'Union européenne

Le représentant du Réseau Rural européen annonce que les « Smart Villages » constituent un thème de travail de la Commission européenne et feront l'objet de mesures spécifiques dans le cadre de la prochaine programmation. Mais c'est à chaque territoire d'inventer ses réponses (infrastructures, usages) en s'appuyant sur des dynamiques territoriales (comme Leader).

Parmi les initiatives menées dans notre région, le **projet « Smart Villages » auquel est associé l'ADRETS (05),** s'intéresse aux transformations liées à la circulation des données dans les territoires de l'arc alpin.

▸ Une couverture numérique qui reste insuffisante en zone rurale et de piètre qualité

L'accès au très haut débit est devenu **un facteur discriminant pour les territoires**, avant même la question des infrastructures routières. Cela a un impact sur la compétitivité des territoires et le développement des projets.

Les infrastructures constituent le solde des interventions. Et, dans ce domaine, l'initiative publique est fondamentale dans les zones à faible densité de population car elles sont moins attractives pour les opérateurs privés.

L'un des participants déplore le saupoudrage des travaux de montée en débit et réclame des efforts sur la fibre optique jusqu'à l'usager ainsi que le défaut d'entretien par l'opérateur historique du réseau de téléphonie !

▸ Les usages numériques

Comment grâce au numérique inventer de nouveaux services ?

L'une des solutions avancées est de s'appuyer sur des dynamiques territoriales. Exemple cité : le programme Leader.

La question des usages est indissociable de celle de l'inclusion numérique, certains publics (les plus précaires ou fragiles) rencontrent des difficultés avec l'utilisation des outils numériques.

▸ Services à la population, santé et télémédecine, mobilité

Face aux enjeux d'accès aux services pour les entreprises comme pour la population dans les territoires peu denses, est mis en avant l'intérêt de développer des tiers-lieux pour l'accès aux services, le coworking, etc.

Autre problème majeur qui se pose : le vieillissement des médecins, notamment dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Or, comme le rappelle Eliane Barreille, Vice-Présidente de la Région, **sans le très haut débit, il est impossible de développer la télémédecine.**

Parmi les solutions testées pour réduire l'empreinte environnementale des déplacements motorisés, le GAL Durance-Provence soutient des projets de « **mobilité inversée** » sur son territoire. Mais comme le dit Charlie DIVRY, animateur du GAL, le problème du numérique, c'est « qu'**on ne sait pas par quel bout le prendre** ! »

▸ Se doter d'une stratégie de territoire

Chacun s'accorde sur l'importance de l'aménagement numérique et de l'ampleur de la tâche. Mais un consensus se dégage : il est indispensable de définir au préalable une stratégie. Pourquoi développer le numérique ? Comment le développer ? Cela nécessite d'avoir une vision d'ensemble !

En conclusion : **la ruralité, un atout pour inventer de nouvelles approches et de nouvelles solutions à partir du numérique** ! Et c'est à chaque territoire d'inventer ses réponses : stratégie, infrastructures, usages numériques, accès aux services, etc. Un domaine d'action prioritaire pour les futurs fonds européens !

Pour l'organisation du Forum, le Réseau rural remercie la Ville de Manosque, les équipes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les intervenants, les facilitatrices graphiques, les vidéastes, le traiteur et tous les participants !

Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réseau rural régional

Hôtel de Région - 27 place Jules Guesde

13481 Marseille cedex 20

reseaurural.maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

RéseauRural Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Date de publication : novembre 2018